

Aliments fourragers

Le contrôle bio pour les aliments fourragers se base au plus prêt possible sur le guide de bonnes pratiques de la Swiss Feed Production SFPS.

Les bases légales pour le contrôle sont: OBio Art. 16 / 21 / 39 / Annexe 1: 1.3 / 7

prêt	Pas important	Point de contrôle
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Analyse des risques: (se référer à SFPS, 4.) Veuillez préparer les documents pour consultation. Les analyses des risques déjà en vigueur dans l'ancien „concept de Feedsafety“ peuvent être utilisées.</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Analyse des contaminations croisées et des erreurs: (se référer à SFPS, 7.2.7.) Veuillez préparer les documents pour consultation. Vérifications des mesures de séparation à l'aide d'analyses de laboratoire: (se référer à SFPS 7.2.6) Veuillez préparer les documents pour consultation, (pas nécessaire si vous ne transformez que des fourrages biologiques.)</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de prélèvement d'échantillons: (Partie intégrante du plan de contrôle de la qualité selon SFPS, 10.2.) Veuillez préparer les plans de l'année passée et de l'année actuelle pour consultation. Préparer aussi les résultats d'analyses. Explication: Les produits conventionnels critiques en ce qui concerne les OGM (Gluten de maïs) doivent être périodiquement analysés (vérification de la déclaration, analyses des fournisseurs) par le fabricant d'aliments. Les entreprises produisant plus de 2000 t d'aliments fourragers biologiques doivent effectuer au moins une analyse de vérification par année. Les plus petites entreprises au moins une analyse tous les deux ans.</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Journaux de production et de mélange: (se référer à SFPS, 8.5) Veuillez les préparer pour consultation.</p>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Consignes et documentation des mesures de séparation: (se référer à SFPS, 7.2.6.) Veuillez préparer les documents pour consultation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séparation lors de la production - Transport (séquence de chargement). Nécessaire uniquement si des fourrages bio et conventionnels sont transportés.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Contrôle à l'arrivage: (se référer à SFPS, 8.2.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes de contrôle à l'arrivage pour consultation. - Liste des arrivages et BL pour consultation. - Préparer la documentation du nettoyage des cellules de transport (bons de transport avec preuve d'un nettoyage préalable).